



A propos du procès Papon contre Einaudi

Pour la vérité sur le 17 octobre 1961

Le procès en diffamation intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi, auteur de *La bataille de Paris* (Seuil, 1991), a déterminé des spécialistes d'histoire de la décolonisation à intervenir. Comme le dit l'avocat de Maurice Papon, Maître Varaut, dans les considérants de la plainte, le 17 octobre est entré « dans le domaine de l'histoire ». Aussi, tout en étant conscients des difficultés des rapports entre histoire et prétoire, souhaitons-nous que ce procès puisse contribuer à la recherche de la vérité. On peut craindre, au contraire, une aggravation des troubles de mémoire de la société française, troubles qui pèsent lourd dans notre vie collective.

Nous précisons que le 17 octobre n'est pas le seul drame de la guerre d'Algérie, et que nous ne faisons pas de différence entre les victimes des ratonnades, les victimes de la rue d'Isly, celles d'Oran de l'été 62 et celles de Paris. Nous considérons aussi que les deux camps portent une part de responsabilités dans le déchaînement des violences de ces huit années de guerre. Mais le 17 octobre, qui a eu lieu au cœur de la capitale, après la décision d'imposer un couvre-feu aux « Français musulmans originaires d'Algérie », nous concerne très directement comme chercheurs, enseignants et citoyens. Il fait l'objet de conflits de mémoires dont ce mauvais procès est un exemple, conflits d'autant plus acharnés que le silence officiel demeure, sur une guerre qui est toujours sans nom.

Dès la fin de la guerre, l'amnésie, décidée avec une rapidité et une générosité sans équivalent dans notre histoire (aucun des coupables de ce massacre et des morts de Charonne n'a été inquiété), se double en effet d'amnésie de l'État.

Les prises de position du Président de la République et du Premier Ministre à propos de Vichy et des persécutions antisémites, à propos des fusillés de 1917, laissent espérer des initiatives analogues à propos de la guerre d'Algérie. Pour l'heure il n'en est rien, et cette amnésie-amnésie a interdit jusqu'ici toute recherche sérieuse de la vérité dans les archives nationales. C'est sur ce point, tout particulièrement, que nous souhaitons attirer l'attention de la presse, car il n'intéresse pas seulement les spécialistes, mais tous les citoyens.

Le témoignage de Jean-Luc Einaudi au procès de Bordeaux avait entraîné une déclaration de Madame Trautmann, dont le Ministère a la charge des archives, s'engageant à une ouverture rapide des dossiers. A ce jour elle n'a été suivie d'aucun effet. Cette initiative semble avoir été écartée par une autre, du Ministère de l'Intérieur, concernant les archives de la Préfecture de Police de Paris. Une mission a été confiée à M. Mandelkern, Conseiller d'État, pour un examen de la situation de ces archives. Le rapport a fait état de multiples anomalies, et surtout de « lacunes » (disparitions? destructions?) si considérables qu'elles rendent, en particulier, quasi impossible l'établissement du nombre des victimes et l'examen de la responsabilité de la hiérarchie policière dans le déroulement des événements.

Encore faudrait-il que ces archives soient consultables dans les conditions de transparence et d'équité sur lesquelles Monsieur Jospin insistait dans une circulaire du 12 novembre 1997. Il n'en est rien. Certains historiens, selon une correspondance du cabinet de la Préfecture de Police, ont obtenu une « dérogation » levant la règle de confidentialité des cent ans, d'autres se sont vus refuser l'accès aux documents et même l'examen de leur demande de consultation jusqu'à une date indéfinie.

Une telle situation traduit un mépris des règles déontologiques et scientifiques élémentaires et interdit l'exercice du métier d'historien dans des conditions normales. Le plus grave est que Jean-Luc Einaudi, poursuivi par l'ancien Préfet de Police -Maurice Papon-, est victime depuis dix ans de cette censure de la part des responsables de la Préfecture de Police et ne peut donc assurer sa défense de manière satisfaisante.

Sans jamais avoir été avancé officiellement, le prétexte de cette censure serait le fait que Jean-Luc Einaudi n'est pas un « historien professionnel ». Sur ce point aussi nous nous devons de réagir et de souligner que ce qui a été publié jusqu'ici sur le 17 octobre 1961, ce que nous en savons est, pour l'essentiel, l'œuvre de journalistes et de militants -la disparition

récente de Elic Kagan et celle de Marcel Manville, avocat des victimes viennent de le rappeler et que nous les utilisons abondamment en l'absence de travail original de notre part.

Il faut ajouter que notre statut professionnel d'enseignants et chercheurs ne nous confère aucun monopole de la vérité, comme cela a été montré à propos de Vichy. Certains dérapages à propos, en particulier, de l'histoire de la Résistance, prouvent que nous ne sommes pas à l'abri, par un quelconque privilège de nature, des tentations d'opérations publicitaires ou politiciennes.

Si nous avons choisi d'intervenir publiquement, c'est parce que nous avons le sentiment que ces tentations se font jour à propos du procès intenté par Maurice Papon. Autre chose est possible, autre chose est nécessaire : réintégrer enfin le 17 octobre et la guerre d'Algérie dans notre mémoire nationale. La presse peut y contribuer, c'est ce qui explique notre démarche auprès d'elle.

Le texte qui suit, en cours de signature, représente d'ores et déjà à la date du 8 février 1999 l'opinion de la quasi totalité des universitaires spécialistes de l'histoire contemporaine du Maghreb et, plus particulièrement, de l'Algérie. Conscients de la nécessité d'intégrer enfin la colonisation et les décolonisations dans notre mémoire nationale, au delà de la diversité de leurs analyses sur cette histoire, ils ont tenu à prendre position sur un principe déontologique et scientifique de base sans lequel il n'y a pas de travail historique : la confrontation des recherches et un libre débat à partir d'un accès égal aux documents d'archives. Or, ce principe n'est pas respecté, en particulier par la Préfecture de Police qui a ouvert ses archives sur le 17 octobre à trois historiens choisis par elle alors qu'elle en interdit la consultation à tous les autres.

Cette situation inacceptable appelle des initiatives à la fois scientifiques, pédagogiques et citoyennes.

Claude Liauzu, Annie Rey

Des spécialistes de l'histoire de la décolonisation, ont adopté une position commune sur la nécessité et les exigences de la recherche historique concernant la guerre d'Algérie et, tout particulièrement, le besoin urgent de faire la vérité sur le 17 octobre 1961 en raison du procès en diffamation intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi. Ils demandent le respect des règles de transparence et d'égalité dans l'attribution des autorisations de consultations d'archives

Charles-Robert Agcron (Professeur émérite), Pierre Brocheux (Université de Paris 7 Denis-Diderot), Omar Carlier (Université de Paris 1), Bruno Etienne (IEP Aix-en-Provence), René Gallissot (Université de Paris 8), Mohamed Harbi (Université de Paris 8), Daniel Hémerly (Université de Paris 7), Yvette Kattan (Université de Paris 1), Ahmod Koulaksis (Université de Tours), Daniel Lefeuvre (Université de Paris 8), Claude Liauzu (Université de Paris 7), André Mandouze, Gilbert Meynier (Université de Nancy), André Nouschi (Professeur émérite), Guy Pervillé (Université de Nice), André Raymond (IREMAM, Aix-en-Provence), Madeleine Rebérioux (Présidente d'Honneur de la Ligue des droits de l'homme), Annie Rey (Professeur honoraire), Françoise Raison (Université de Paris 7), Pierre Vidal-Naquet (Ecole des Hautes Etudes).

Ainsi que l'Institut Europe-Maghreb de l'Université Paris 8 Saint-Denis, l'URMIS (CNRS, Université de Paris 7), le Centre de la Méditerranée de Nice, le Conseil scientifique de GISS (Université de Paris 7)... liste non close.

La Revue Française d'histoire d'Outre-Mer, *L'Annuaire de l'Afrique du Nord* (CNRS), la revue *Hommes et Migrations*, *Historiens et géographes* (Association des Professeurs d'histoire et Géographie) ont publié ou publieront des informations sur nos travaux.

Par ailleurs, *Hommes et Libertés* de la Ligue des droits de l'homme, *Le Monde Diplomatique*, *Libération* (3 février) ont publié en janvier et février des articles sur ces problèmes.